



## MOVENTO 100 SC

Version 3 / B  
102000016538

1/10

Date de révision: 02.07.2014  
Date d'impression: 16.07.2014

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial MOVENTO 100 SC

Code du produit (UVP) 79036744

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer CropScience SA-NV  
J.E. Mommaertselaan 14  
1831 Diegem (Machelen)  
Belgique

Téléphone +32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)

Télécax +32(0)2/534 35 76

Service responsable E-mail : daniel.goovaerts@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone +32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h)  
d'appel d'urgence Bayer Antwerpen NV

Centre Anti-Poison +32(0)70/245 245

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Repr.Cat.3, R62, R63

R43

Dangereux pour l'environnement, R51/53

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Spirotetramat

#### Symbol(s)



N

Dangereux pour l'environnement

Xn

Nocif

#### Phrase(s) R

**MOVENTO 100 SC**Version 3 / B  
102000016538

2/10

Date de révision: 02.07.2014  
Date d'impression: 16.07.2014

R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.  
Eviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

**Phrase(s) S**

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

**2.3 Autres dangers**

Pas d'autres dangers connus.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges****Nature chimique**

Suspension concentrée (SC)  
Spirotetramat 100 g/l

**Composants dangereux**

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Conc. [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Spirotetramat	203313-25-1 606-523-6	Repr.Cat.3 R62, R63 Xi; R36/37 R43 N; R50/53	Repr. 2, H361fd STOT SE 3, H335 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	9,30
Ether d'alkylarylpolyglyco l	104376-75-2 600-560-1	R52/53	Aquatic Chronic 3, H412	> 1,00 < 25,00
Mélange de 5- chloro-2-méthyl- 2H-isothiazol-3- one et 2-méthyl- 2H-isothiazol-3- one	55965-84-9 611-341-5	T; R23/24/25 C; R34 R43 N; R50/53	Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	> 0,0002 < 0,0015
1,2-	2634-33-5	Xn; R22	Acute Tox. 4, H302	> 0,005 <

**MOVENTO 100 SC**Version 3 / B  
102000016538

3/10

Date de révision: 02.07.2014  
Date d'impression: 16.07.2014

Benzisothiazole-3(2H)-one	220-120-9	Xi; R38, R41 R43 N; R50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400	< 0,05
Glycérine	56-81-5 200-289-5	Non classé	Non classé	> 1,00

**Autres informations**

Spirotetramat	203313-25-1	Facteur M: 1 (acute), 1 (chronic)
---------------	-------------	-----------------------------------

Substances qui ne sont pas classées au sens de la directive 67/548/CEE et à ses amendements :

Glycérine (56-81-5): Substance ayant une limite Européenne d'exposition professionnelle (OEL).

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir section 16.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Aucun symptôme connu ou attendu.
------------------	----------------------------------

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Traitements</b>	Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.
--------------------	---

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

<b>Appropriés</b>	Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Sable
-------------------	---



## MOVENTO 100 SC

Version 3 / B  
102000016538

4/10

Date de révision: 02.07.2014  
Date d'impression: 16.07.2014

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

#### Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.

#### Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**MOVENTO 100 SC**Version 3 / B  
102000016538

5/10

Date de révision: 02.07.2014  
Date d'impression: 16.07.2014**Matériau approprié** PEhd (polyéthylène haute densité)**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Spirotetramat	203313-25-1	2,8 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Glycérine (Brouillard.)	56-81-5	10 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	06 2011	OEL (BE)

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**Protection des mains** Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

**Protection des yeux** Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

**Protection de la peau et du corps** Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

**Mesures générales de protection** En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit : Combinaison complète de protection contre les produits chimiques



## MOVENTO 100 SC

Version 3 / B  
102000016538

6/10

Date de révision: 02.07.2014  
Date d'impression: 16.07.2014

---

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	suspension
<b>Couleur</b>	blanc à beige clair
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>pH</b>	4,0 - 5,0 à 100 % (23 °C)
<b>Point d'éclair</b>	>100 °C Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
<b>Température d'inflammabilité</b>	430 °C
<b>Densité</b>	env. 1,08 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
<b>Hydrosolubilité</b>	capable de tenir en suspension
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Spirotetramat: log Poe: 2,5 à pH 7
<b>Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas comburant
<b>Explosivité</b>	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
<b>9.2 Autres données</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

---

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

---

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (rat) > 2,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Produit testé sous forme d'aérosol respirable.  
Concentration atmosphérique maximale atteinte.



## MOVENTO 100 SC

Version 3 / B  
102000016538

7/10

Date de révision: 02.07.2014  
Date d'impression: 16.07.2014

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée** DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

**Irritation de la peau** Pas d'irritation de la peau (lapin)

**Irritation des yeux** Pas d'irritation des yeux (lapin)

**Sensibilisation** Sensibilisant (cochon d'Inde)  
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

### Evaluation de la toxicité à dose répétée

Spirotetramat : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

### Evaluation de la mutagénèse

Spirotetramat : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études *in vitro* et *in vivo* de mutagenèse.

### Evaluation de la cancérogénicité

Spirotetramat : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Spirotetramat : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction chez le rat mâle aux hautes doses expérimentales. Aucun effet observé sur la fertilité des souris et chiens mâles. La toxicité pour la reproduction observée dans le cas de la substance Spirotetramat est due à une capacité d'élimination insuffisante à doses élevées. Les doses élevées nécessaires pour cet effet, ne peuvent pas être atteintes même dans le pire scénario d'exposition.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Spirotetramat : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Spirotetramat : Cette substance a provoqué un retard de croissance fœtale, une incidence accrue de variations.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour le poisson** CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 22,3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) > 42,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique.

NOEC (Chironomus riparius (ver de vase)) 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
La valeur fournie concerne la matière active technique.

CE50 (Chironomus riparius (ver de vase)) 0,46 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
La valeur fournie concerne la matière active technique.

**Toxicité des plantes aquatiques** CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata*) 213,6 mg/l  
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h



## MOVENTO 100 SC

Version 3 / B  
102000016538

8/10

Date de révision: 02.07.2014  
Date d'impression: 16.07.2014

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Spirotetramat:  
pas rapidement biodégradable

**Koc** Spirotetramat: Koc: 289

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Spirotetramat:  
Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Spirotetramat: Modérément mobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Spirotetramat: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés** Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

**Code d'élimination des déchets** 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SPIROTETRAMAT SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**MOVENTO 100 SC**Version 3 / B  
102000016538

9/10

Date de révision: 02.07.2014  
Date d'impression: 16.07.2014

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SPIROTETRAMATE SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

**IATA**

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SPIROTETRAMATE SOLUTION )
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Information supplémentaire**

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Numéro d'agrément / Belgique 9797P/B  
Numéro d'agrément (G.D. L01839-017  
Luxembourg)**Classe de toxicité (Belgique)** B**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS****Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3**

- R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R34 Provoque des brûlures.  
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.



## MOVENTO 100 SC

Version 3 / B  
102000016538

10/10

Date de révision: 02.07.2014  
Date d'impression: 16.07.2014

R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361fd	Susceptible de nuire au foetus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Objet de la révision:** Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 453/2010.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.